



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 05 décembre 2024

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Virginie LABORDE (BEGAAR) a donné pouvoir à Jean-Pierre POUSSARD, Pascal LAFOURCADE (TARTAS) a donné pouvoir à Corinne ZELLER

#### Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	29

**N° DEL20241212-005**

**DEMANDE D'ABANDON ET DE DEPOSE DES RESEAUX D'ALIMENTATION ELECTRIQUES POUR LES MAISONS D'HABITATION PROPRIETE DE LA CCPT ET SITUEES DANS LE PERIMETRE DE LA ZAD DE BEGAAR**

Monsieur le Vice-président indique que la Communauté de Communes a mandaté un maître d'œuvre pour préparer la consultation visant à démolir les habitations situées dans le périmètre de la ZAD et dont nous sommes à ce jour propriétaires.



Dans ce cadre, le bureau d'études AMBIENTE, maître d'œuvre, a préparé un formulaire destiné à ENEDIS, visant à solliciter l'abandon et la dépose des réseaux d'alimentation électriques pour ces maisons.

Il propose au conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer ledit formulaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,**

**ARTICLE 1 -**

L'approbation du principe de demande d'abandon et de dépose des réseaux d'alimentation électriques concernant les habitations propriété de la CCPT et situées dans le périmètre de la ZAD.

**ARTICLE 2 -**

L'autorisation qui lui est donnée de signer le formulaire correspondant, qui sera transmis au SYDEC, concessionnaire des réseaux, puis à ENEDIS.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Laurent CIVEL n'a pas pris part au vote)



Laurent CIVEL